



Le concours récompensant les pratiques  
inspirantes et les projets marquants de  
l'année 2018 !

# GUIDE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

*Ce guide est à destination des candidats afin de les aider dans leurs démarches de candidature.*

**Vous trouverez ci-dessous les détails pouvant être attendus sur certaines questions, dans le but d'assurer une parfaite compréhension de vos projets, par les membres du jury.**

8°/ Décrivez votre structure :

Votre activité principale / Objet et raison d'être de votre société / Votre histoire / Culture de votre entreprise / Votre implantation et votre rayonnement / Chiffres clés 2018 (date de création, nombre de salariés, CA, nombre de clients, dates importantes dans la vie de la structure) / Vos activités connexes.

11°/ Quel est le projet présenté ?

Quel a été le besoin initial et le brief donné ? Pourquoi l'action a-t-elle été mise en place ? Dans quel cadre a-t-elle été réalisée ?

12°/ Quels ont été les objectifs de votre projet ?

Objectifs cible (d'après une analyse des besoins) / Objectifs économiques / Objectifs RP / Avez votre réponse d'après le principe SMART (Spécifiques, Mesurables/contrôlables, Ambitieux, Réalistes, et définis dans le Temps).

13°/ Quelle a été votre cible ?

Cible principale, secondaire et relais ? Précisez les critères quantitatifs (CSP, situation géographique, âge, etc) et qualitatifs (motivations, habitudes, opinions, mode de vie).

14°/ Quelles actions ont été mises en place ?

Quelle est la démarche concrète adoptée pour répondre à chaque question ? Comment avez-vous répondu au besoin (concept, animation, réservation d'un lieu, proposition de l'offre globale) ? Avez-vous intégré des acteurs externes dans la planification/exécution (à quel moment et de quelle manière) ? Ces actions peuvent autant porter sur une stratégie marketing, une campagne de communication, une action événementielle (ou une combinaison des trois !)

15°/ Votre projet présente-t-il une valeur ajoutée en terme d'innovation ?

Quelle innovation a été développée pour concevoir le projet et sur quels moyens technologiques vous êtes-vous appuyés pour rendre votre action innovante ? Avec quel prestataire tourné vers l'innovation, avez-vous co-construit votre projet ?

16°/ Quels ont été les moyens mis en œuvre ?

Quels sont les moyens humains (les rôles et responsabilités des acteurs du projet) ? Quels ont été les moyens financiers/les sources de financement ? Quels sont les moyens matériels (techniques, logistiques) ? Quels sont les supports de communication qui ont été utilisés ?

17°/ Avez-vous adopté une démarche de développement durable ?

Quelles sont les actions de RSE ou RSO mises en place (éthiques, sociales, environnementales, citoyennes et financières) ? Dans votre structure, quels sont les principes de citoyenneté développés dans le projet ? Quelle a été l'éthique globale ?

18°/ Quelles ont-été les difficultés rencontrées dans l'organisation, la conception et/ou la réalisation de votre projet ?

Pouvez-vous décrire ici brièvement les difficultés rencontrées ? Quelles actions ont été mises en place pour pallier aux difficultés rencontrées ?

L'idée ici est de souligner votre capacité d'adaptation et de réactivité, ainsi que la créativité développée pour y faire face.

19°/ Quelles ont été les retombées du projet ?

Quels types d'indicateurs ont été utilisés (ROI, REX, trafic, visitorat, etc) ? Quel est le taux de satisfaction de votre action ? Quelles sont les retombées financières ? Quelles sont les retombées presse, etc.

20°/ Ces résultats sont-ils en phase avec les objectifs initiaux ?

Les moyens mis en œuvre ont-ils permis d'atteindre tous vos objectifs ? Mise en exergue des résultats inférieurs, égaux ou supérieurs aux objectifs initiaux.

21°/ Quel est votre ressenti global, à posteriori sur votre projet ?

Celui de l'équipe ? Des prestataires ? Des clients ?

22°/ Y'a-t-il une volonté de faire évoluer, reconduire le projet ?

Si tel est le cas, veuillez développer.

23°/ Votre projet véhiculait-il une image positive de la région Hauts-de-France ?

En quoi est-il une vitrine de la compétitivité de la région en termes de savoir-faire, de créativité et d'innovation ?

# Règlement du concours – Com’ en Or TROPHY 2019

## **Art. 1 : Organisation**

L’association IAEvent, association à but non lucratif loi 1901, en co-production avec Hippocampus Events (ci-après “les organisateurs”), organisent le 14 mars 2019 le Com’ en Or TROPHY, régi par les dispositions figurant aux articles ci-après. L’appel à candidature se fait du 05 novembre 2018 au 25 janvier 2019.

## **Art. 2 : Candidats**

Dix prix seront décernés le 14 mars 2019, au cours de la cérémonie de remise des prix du Com’ en Or TROPHY. La participation au concours pour l’obtention de ces prix concerne tous les acteurs de la région Hauts-de-France, en incluant les structures implantées ailleurs mais qui exercent toutes ou une partie de leur activité sur ce territoire. Le concours Com’ en Or TROPHY est ouvert à tout type d’organisation : les entreprises privées (agences, annonceurs, prestataires...), comme les acteurs publics (institutions, collectivités locales, administrations, organismes publics et associations...).

## **Art. 3 : Critères d’éligibilité**

Pour participer, il conviendra de présenter un projet ou une action de marketing, de communication ou d’événementiel qui a été mené, réalisé et achevé au cours de l’année 2018. Un dossier de candidature en ligne devra être rempli intégralement et de façon lisible afin d’être soumis aux différents critères de sélection : cohérence, efficacité, innovation, créativité, qualité, audace, pérennité, réactivité, adaptabilité, écoconception, rse, motivation, performance, rentabilité...

## **Art. 4 : Clause de confidentialité**

Toutes les personnes – organisateurs, partenaires, membres du jury – ayant eu connaissance des dossiers de candidature, sont tenues à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets. La campagne de communication prévue dans le cadre du concours ne divulguera aucune information confidentielle. Les dossiers de candidature transmis par les participants aux organisateurs ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

## **Art. 5 : Composition et délibération du jury**

Le jury sera composé de professionnels représentatifs des secteurs d’activités du marketing, de la communication et de l’événementiel. Le jury sera divisé en 7 commissions et les réunions divisées en 2 parties (désignation des nommés en catégories principales et désignation des nommés en catégories transversales).

## **Art. 6 : Désignation des lauréats**

La liste des candidats nommés arrêtée par le jury est soumise par le vote confidentiel des membres du jury. Huit catégories sont soumises au vote du jury : interface numérique, stratégie digitale, communication interne, design graphique, communication publique, expérience client, création événementielle et prix du Jury. Parmi ces huit catégories, trois nommés par catégorie seront retenus (24 au total). Après une nouvelle étude des dossiers, un lauréat par catégorie sera récompensé (8 lauréats en tout). Le prix du public et du design d'espace sont soumis au vote du public le jour de l'événement.

## **Art. 7 : Obligation et récompense**

Le trophée est une récompense honorifique. Chaque lauréat se verra remettre un trophée symbolique ainsi qu'une dotation lors de la cérémonie du Com' en Or TROPHY qui se déroulera le 14 mars 2019 aux Halls de la Filature. Les lauréats et nommés s'engagent à être présents ou à se faire représenter le jour de la cérémonie de remise des prix. Chaque lauréat se verra remettre, dans un premier temps, un trophée symbolique selon sa catégorie. Dans un deuxième temps les lauréats se partageront une dotation globale à hauteur de 10 000€ (dix mille euros).

La valeur totale des dotations sera répartie entre les lauréats (1 (une) dotation par lauréat). La valeur unitaire des dotations, réparties entre les lauréats, peut varier de 20% (vingt pour cent) entre les prix. L'organisateur se réserve le droit, sans préavis, de remplacer les dotations par une dotation de valeur identique. Les trophées seront remis en main propre aux lauréats, aucun envoi ultérieur ne saura être effectué en cas d'absence du lauréat. Les lauréats ne peuvent prétendre à un échange de leur dotation contre la valeur marchande de cette dotation ou un équivalent.

## **Art. 8 : Droits d'utilisation**

Les lauréats et les nommés autorisent gracieusement, sans prétention à une rémunération de quelque type que ce soit, la captation d'une vidéo, et de la voix, sa diffusion, sa publication et la représentation des noms, adresses, images (personne morale et personne physique) ainsi que leur utilisation, notamment le jour de la cérémonie et ce, sans restriction de durée. Les lauréats pourront utiliser le label et le logo type du Com' en Or TROPHY pour une période d'un an à compter de l'année d'attribution du trophée, soumis à l'acceptation préalable d'IAEvent.

## **Art. 9 : Responsabilité**

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si le concours du Com' en Or TROPHY devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

## **Art.10 : Informatique et liberté**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants (candidats et jury) bénéficient d'un droit d'accès, de rectification des données les concernant, et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

### **Art. 11 : Procédure d'inscription au Com' en Or TROPHY**

L'inscription se déroule sur le site [www.comenorday.com/trophy](http://www.comenorday.com/trophy). Dans le cas où le projet est une coproduction, les candidats ont la possibilité de présenter ensemble le même dossier (par exemple un organisateur et une agence).

Le candidat inscrit ses coordonnées, ainsi que toutes les informations nécessaires au traitement de son dossier. A réception du mail de confirmation, le candidat doit s'acquitter des frais d'inscription. Les frais d'inscription sont fixés à 100€ HT (120€ TTC) par prix candidaté. Le règlement s'effectue par chèque ou virement à l'ordre de "Hippocampus Events" (RIB transmis après l'inscription en ligne) après l'envoi du dossier en ligne. L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement complet. Toute inscription sans règlement déposé avant le 25/01/2019 à 00h00 sera déclarée nulle. En vous inscrivant, vous nous assurez avoir obtenu l'accord des parties prenantes au projet.

### **Art. 12 : Procédures supplémentaires**

Une fois votre candidature retenue parmi les trois nommés, un tournage est prévu pour réaliser une courte présentation de votre projet. Votre présence est donc obligatoire. Cette vidéo d'une à deux minutes, intitulée «1 minute, 1 projet», sera présentée lors de la délibération du jury pour déterminer le lauréat et pourra être rediffusée lors de la cérémonie, sur nos sites et nos réseaux sociaux.

### **Art. 13 : Fourniture du règlement**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est disponible sur le site [www.comenorday.com](http://www.comenorday.com) et sur simple demande écrite ou mail.